

29 jan 2021 -17:31

Appartient à Conseil des ministres du 29 janvier 2021

Fonction publique : monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter et de la secrétaire d'Etat au Budget Eva De Bleeker, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire n°690 relatif au monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel en 2021 et 2022, et aux enveloppes de personnel 2021 et 2022.

Un monitoring régulier des crédits de personnel est organisé pour toute la fonction publique fédérale. Une circulaire, publiée chaque année, informe les services des lignes directrices pour le monitoring de l'année concernée et définit les enveloppes de personnel qui constituent la norme pour la politique RH des services.

Le monitoring du risque est organisé deux fois en 2021, à savoir une première fois sur la base des données de mai et une deuxième fois sur la base des données de décembre. Le monitoring de décembre comprend également un rapport sur les réalisations en 2021.

Les entités soumises au monitoring sont regroupées dans cinq groupes en fonction de l'instance qui produit le rapport de monitoring.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 792 99 06

<https://debleeker.belgium.be>

info.debleeker@just.fgov.be

Bavo De Mol

Porte-parole

+32 476 60 08 91

bavo.demol@just.fgov.be